



LE SCEAU DE GUILLAUME HARENC

A l'origine, l'acte écrit et le sceau concourent, côte à côte, par leur témoignage, à confirmer, renforcer les accords ou les transactions passées.

A partir de 1220, le sceau devient moyen de validation de l'acte lui-même.

Le sceau de Guillaume Harenc, présenté ici, fait partie de la collection des sceaux appendus aux chartes de l'abbaye de la Noë à La Bonneville sur Iton, conservées à la Bibliothèque Nationale.

Ces chartes authentifiaient des actes du milieu du 12^e siècle à la fin du 13^e siècle.

Le choix du poisson comme thème de l'illustration de ce sceau peut s'expliquer selon les raisons suivantes :

Guillaume Harenc a souhaité faire correspondre son nom avec l'animal qu'il représente : le poisson, et précisément le hareng ;

Il a peut-être aussi voulu exprimer son attachement à la religion chrétienne, le poisson, au Moyen-Age, étant un symbole biblique lié au Christ.